

Désignation d'un mandataire pour la réalisation d'une voie en site propre à TEMIS et plan de financement prévisionnel

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS		
Commission n°4		Validation du Vice-Président
Séance du 10/01/06	Favorable	Le 10/01/06
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
Budget Annexe 2006 Imputation : 23.815 Imputation : 13.815	Montant de l'opération : 484 950 € HT Recettes : 248 537 € HT

I. Objet du marché

Dans le cadre des orientations définies dans le PDU et le SDAB, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) a engagé fin 2003 une étude d'opportunité / faisabilité d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) qui s'est conclue en avril 2005.

Face à l'augmentation du trafic automobile qui engendre une diminution de la vitesse commerciale du réseau GINKO, il est apparu en effet pertinent d'isoler les transports en commun de la circulation des voitures particulières en les faisant rouler sur des voies prioritaires appelées sites propres.

Cette étude a abouti à la définition d'une armature TCSP se plaçant fortement dans un cadre d'intermodalité et de maillage et permettant de desservir environ 70 000 habitants de l'agglomération.

Parmi les itinéraires TCSP en sites propres bus, identifiés par cette étude, figure l'axe TEMIS-Campus-Vauban. Actuellement, deux voies réservées aux bus relient la route de Gray à l'avenue de l'Observatoire et le chemin des Montboucons au rond-point Savary, au niveau du pôle d'échange TEMIS.

La réalisation d'une voie en site propre sur la ZAC TEMIS, parallèle à la rue Pierre Mesnage, permettrait donc de compléter l'itinéraire en site propre qui, à terme, devrait relier le Campus de la Bouloie au pôle d'échange par une voie TCSP unique en site propre bus.

Afin de mener à bien la réalisation de cette nouvelle voirie en site propre, il est proposé la désignation d'un mandataire qui réaliserait celle-ci au nom de la CAGB et pour son compte.

Les travaux, inscrits au PPIF 2006-2007, coûteraient 484 950 € HT (2006 : 376 255 €, 2007 : 108 695 €).

II. Modalités de dévolution

Dévolution du marché à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises.

Compte tenu du montant estimé du marché, la consultation est réalisée selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

III. Plan de financement prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 484 950 € HT, soit 580 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

DEPENSES TTC (€)	
Postes	Montant prévu
Réalisation d'une voie en site propre	484 950
TOTAL HT	484 950
TVA	95 050
TOTAL TTC	580 000

RECETTES HT (€)			
Financeurs	Programme	Mt prévu	Taux
Etat	ATSR	54 557	11,25 %
Conseil Général	CITé	193 980	40,00 %
CAGB		236 413	48,75 %
TOTAL		484 950	100,00 %

L'ensemble de ces investissements correspond au programme pluriannuel de développement des transports publics sur la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le montant a fait l'objet d'une inscription sur le compte n°2314.815 du budget annexe transports.

Le maître d'ouvrage prendra en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le plan de financement prévisionnel de cette opération,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les participations de l'Etat (ATSR) et du Département (CITE), et à signer les pièces administratives correspondantes.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0